

Proposition d'achat d'une partie de 10 m de largeur de la parcelle B95

Parties prenantes de la proposition d'achat

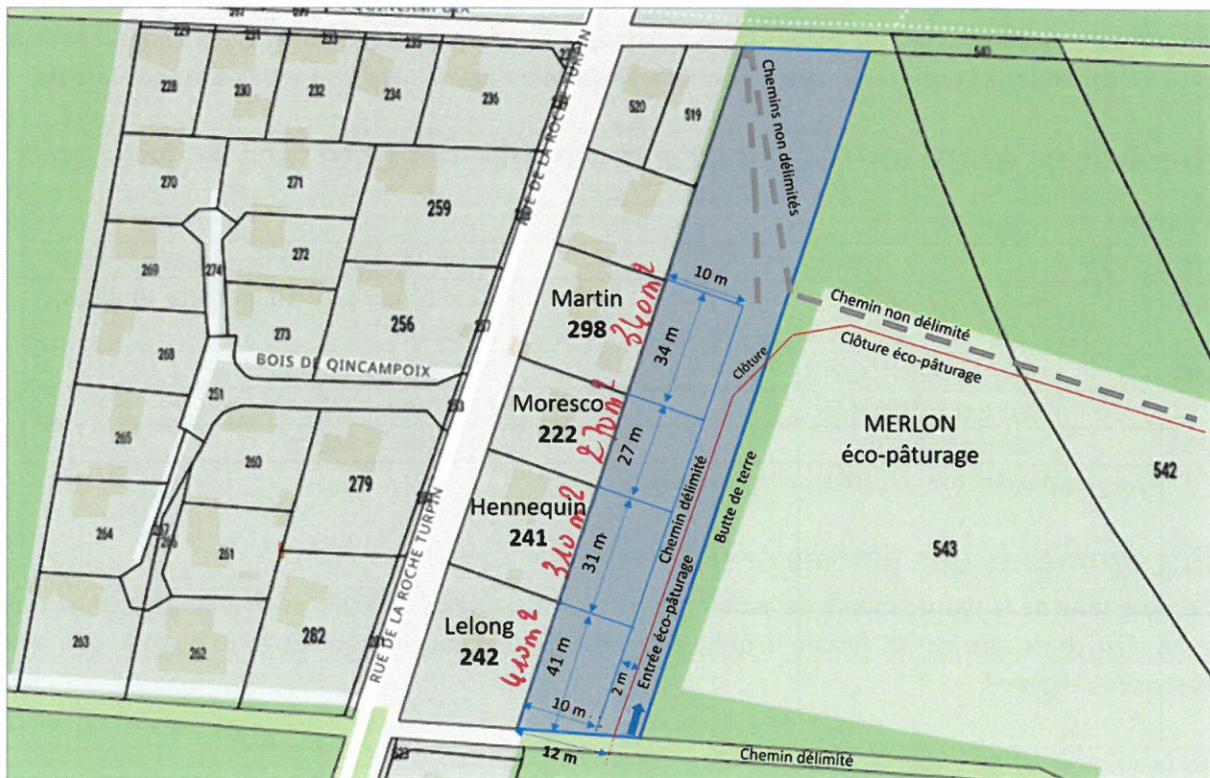
Du sud au nord :

Karine LELONG, assisté de son père Pierre LELONG	06 84 25 75 74	lelongpierre@wanadoo.fr boubou1973.kl@gmail.com
Colette HENNEQUIN	06 65 56 71 52	colhenn@orange.fr
Laurent MORESCO	06 38 63 80 85	imoresco@orange.fr
Patrice MARTIN	06 31 74 44 86	martin.clindoeil@wanadoo.fr

Proposition d'achat

Par ce document, nous avons l'honneur de demander l'acquisition d'une partie de 10 mètres de largeur du terrain juxtaposant nos maisons et référencé au cadastre sous le numéro B95 (superficie totale de la parcelle = 6495 m²).

Schématisation cadastrale de la proposition



Motivation de la proposition

La proposition des riverains du Merlon Nord est motivée par les raisons suivantes :

- Une raison historique : Le merlon sur la parcelle B543 et la butte de terre sur la parcelle attenante B95, imposés il y a 10 ans pour prévoir une déviation jamais mise en œuvre, ont engendré un impact important sur les vies quotidiennes des riverains concernés. Ce merlon et sa butte sont à une distance de 20m des clôtures des jardins et d'une trentaine de mètres des habitations. Depuis, les maisons se trouvent enclavées entre la RD3 et ce merlon de plus de 25m aujourd'hui avec la végétation. Outre la perte de tout horizon, jadis sur la forêt, les riverains subissent une forte pollution issue de la route, qui ne peut plus s'échapper en direction de la Forêt (système d'enclavement).
- Depuis, un chemin est apparu naturellement entre le merlon et nos jardins. Les nuisances sont nombreuses du fait de la proximité de ce chemin et de son enclavement entre Merlon et jardins (passages fréquents de promeneurs, cavaliers, vététistes et moto+quad malgré les interdictions).
- La récente mise en éco-pâturage par le département du merlon et d'une partie de la parcelle B95 attenante à nos jardins supprimera toute la végétation actuelle, laissant pour un long moment les riverains face à une butte de terre en friche de plus de 20 m de haut.
- Le rapprochement d'un nouveau chemin, délimité par la clôture de l'éco-pâturage, nous interdira toute intimité, sauf à faire pousser des haies à 10 m de nos fenêtres. La fréquentation du chemin augmentera probablement compte tenu de l'attrait de l'éco-pâturage (vaches et bœufs).
- La parcelle laissée en friche entre le chemin et nos propres clôtures nous condamnent à continuer à l'entretenir pour éviter l'envahissement des mauvaises herbes dans nos jardins.

Répartition entre les riverains de la parcelle restante face au Merlon-Nord

N° de LOT	Propriétaire	Surface souhaitée de la parcelle B95*
242	Karine LELONG	41 X 10m = 410 -10 (parcelle en biais) = 400 m ²
241	Colette HENNEQUIN	31 X 10m = 310 m ²
222	Laurent MORESCO	27 X 10m = 270 m ²
298	Patrice MARTIN	34 X 10m = 340 m ²

(*) mesures approximatives réalisées par les riverains.

Engagements des parties prenantes

Compte tenu de la nature même de la parcelle (PLU) et des règles du PNR, les riverains s'engageront à ne rien construire sur le terrain acquis, à le clôturer individuellement et à ne planter que des essences indigènes.

Prix d'achat proposé

La parcelle B95 est inscrite au PLU en qualité de terre neutre, non constructible.

Les riverains proposent d'acquérir la parcelle à un prix situé entre 5€ et 7€ du m².